

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Convention MEL accessibilité carrefour à feux-télécommande

**Date de convocation :
Le 27 septembre 2024**

Présents :

Didier DUFOUR – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Sylvie BLONDEL donne pouvoir à Marie-France LAIGNEZ
Rizlène HENNACH donne pouvoir à Pierre BRUERE
Frédérique DESCAMPS donne pouvoir à Lucienne LAVOISIER
Marie-Laure LECHAT donne pouvoir à Véronique PAUWELS

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

**Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00**

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Monsieur Pierre Bruère, Maire Adjoint délégué à l'écologie urbaine, la transition énergétique et des relations avec les commerces rappelle à l'assemblée que la quasi-totalité des feux tricolores du territoire métropolitain est équipée de modules sonores informant les personnes malvoyantes ou aveugles de la couleur du feu grâce à l'activation d'une télécommande.

Un message ou une ritournelle s'enclenche en fonction de la couleur du feu. Depuis Septembre 2023, une vocalisation précisant le nom de la rue où ils sont implantés est également ajoutée à l'information sur la couleur au gré des rénovations des feux. La délibération n°07 C 0552 du Conseil Métropolitain du 12 Octobre 2007 prévoit la mise à disposition gratuite, par l'intermédiaire des communes, de télécommandes pour déclencher ces feux.

Il est proposé d'autoriser la signature d'une nouvelle convention régissant les règles de mise à disposition par les communes des télécommandes auprès des administrés concernés, sur présentation de justificatifs d'identité, de domicile et d'une carte de mobilité inclusion ou d'invalidité avec mention cécité ou canne blanche.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. Bruère, autorise la signature de la convention régissant les règles de distribution des télécommandes à destination des personnes aveugles ou malvoyantes domiciliées dans la commune.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : - 8 OCT. 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : - 8 OCT. 2024